



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DU SPORT
TRAVAILLISTE

Note relative à la rédaction des mémoires pour l'accèsion au grade de 5^e et/ou 6^e dan.

Les candidat(e)s au 5^e ou 6^e Niveau doivent rédiger un mémoire traitant du « *développement du Taekwondo* ».

Au travers de son mémoire, le candidat devra faire apparaitre obligatoirement la prise en compte des 3 thèmes suivants :

- 1- L'enseignement du Taekwondo.
- 2- L'évolution du Taekwondo dans le contexte national et international.
- 3- L'évolution des lieux de pratiques du Taekwondo.

Le traitement des thèmes obligatoires se fera en cohérence avec le sujet même du candidat.